



Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris

Première session

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 10) de l'ordre du jour

Clôture et rapport de la session

**Projet de rapport du Groupe de travail spécial
de l'Accord de Paris sur sa première session**

Rapporteur : [À élire lors de séance plénière de clôture]

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première session du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre de conférence international de Bonn (Allemagne) du 16 au 26 mai 2016.
2. Au nom du Président de la Conférence des Parties (COP) à sa vingt et unième session et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa onzième session, M^{me} Laurence Tubiana a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1^{re} séance, tenue le 17 mai.
4. À la 1^{re} séance, sur proposition de M^{me} Tubiana, qui agissait au nom du Président de la COP à sa vingt et unième session et de la CMP à sa onzième session, le Groupe de travail spécial a élu M^{me} Sarah Baashan (Parties non visées à l'annexe I) et M^{me} Jo Tyndall (Parties visées à l'annexe I) Coprésidentes.

GE.16-08506 (F) 260516 260516



* 1 6 0 8 5 0 6 *

Merci de recycler



5. Des déclarations ont été faites par 14 Parties, notamment au nom de Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), du Groupe des États arabes, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des pays les moins avancés (PMA) et du Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes et d'ONG représentant la jeunesse.

Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1^{re} séance, ainsi qu'à sa 2^e séance, le 20 mai.

7. À sa 1^{re} séance, le Groupe de travail spécial a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/APA/2016/1). À la même séance, il a accepté la proposition des Coprésidentes de mener des consultations sur l'ordre du jour provisoire et de rendre compte des progrès accomplis.

8. À la 2^e séance, les Coprésidentes ont rendu compte des consultations sur l'ordre du jour provisoire et ont présenté le document FCCC/APA/2016/L.1 faisant état des résultats des consultations. Sur proposition des Coprésidentes, le Groupe de travail spécial a adopté l'ordre du jour provisoire publié dans ce document, qui se lisait comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour ;
 - c) Organisation des travaux de la session.
3. Nouvelles lignes directrices concernant la section de la décision 1/CP.21 relative à l'atténuation :
 - a) Caractéristiques des contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 26 ;
 - b) Information destinées à faciliter la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national, visée au paragraphe 28 ;
 - c) Comptabilisation des contributions des Parties déterminées au niveau national, visée au paragraphe 31.
4. Nouvelles lignes directrices concernant la communication relative à l'adaptation, notamment intégrée dans la contribution déterminée au niveau national, visée à l'article 7, paragraphes 10 et 11, de l'Accord de Paris.
5. Modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.

6. Questions relatives au bilan mondial visé à l'article 14 de l'Accord de Paris :
 - a) Définition des sources de données pour le bilan mondial ;
 - b) Élaboration des modalités du bilan mondial.
 7. Modalités et procédures visant à assurer le bon fonctionnement du comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des dispositions visé à l'article 15, paragraphe 2, de l'Accord de Paris.
 8. Questions diverses concernant la mise en œuvre de l'Accord de Paris :
 - a) Préparation de l'entrée en vigueur de l'Accord ;
 - b) Préparation de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ;
 - c) Bilan des progrès réalisés par les organes subsidiaires et les organes constitués dans le mandat qui leur a été confié en vertu de l'Accord de Paris et de la section III de la décision 1/CP.21, afin de promouvoir et faciliter la coordination et la cohérence dans l'exécution du programme de travail et, s'il y a lieu, de prendre des mesures, éventuellement sous forme de recommandations.
 9. Questions diverses.
 10. Clôture et rapport de la session.
9. Un représentant du futur Président de la COP à sa vingt-deuxième et de la CMP à sa douzième session a fait une déclaration pour informer les Parties du projet de la future présidence de tenir, pendant la session, des consultations informelles sur la participation de tous aux travaux du Groupe de travail spécial en cas d'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris.

Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 2^e séance et à sa 3^e séance, le 23 mai. À sa 2^e séance, il a accepté la proposition des Coprésidentes de mener des consultations sur l'organisation des travaux de la session et de rendre compte des progrès accomplis.

11. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, notamment au nom du Groupe des États d'Afrique, de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'AOSIS, du Groupe des États arabes, du Groupe des États d'Afrique, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, des PMA et des pays en développement animés du même esprit.

12. À la 3^e séance, les Coprésidentes ont rendu compte de leurs consultations sur l'organisation des travaux de la session. Le Groupe de travail spécial a approuvé l'organisation des travaux proposée par les Coprésidentes.

III. Rapports sur les points 2 a) et 3 à 9

(À compléter)

IV. Clôture et rapport de la session

(Point 10 de l'ordre du jour)

13. À sa xx^e séance, tenue le xx mai, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport de sa session et a autorisé le Rapporteur, avec le concours du secrétariat et sous la direction des Coprésidentes, à achever le rapport de la session.
